Direction de l'Animation de la Recherche,
des Études et des Statistiques

DARES

94.91 - N° 493 - 20 Novembre 1995

PREMIÈRES INFORMATIONS

DANS LES PETITS ÉTABLISSEMENTS, DES GAINS INFÉRIEURS SURTOUT POUR LES CADRES (ENQUÊTE D'OCTOBRE 1994)

En octobre 1994, les salariés des établissements de 10 salariés ou moins ont travaillé une demi-heure de plus en moyenne et gagné 6% de moins que les salariés des établissements de plus de 10 salariés. Les employés sont, en moyenne, moins bien payés que les ouvriers dans le secteur secondaire, les ouvriers moins bien payés que les employés dans le tertiaire.

Le gain mensuel moyen brut dans les petits établissements s'établit à 10 517 F en octobre 1994, contre 11 174 F dans ceux de plus de 10 salariés (*1*), soit un écart de plus de 6% (tableaux 1 et 2). Cette différence est faible chez les ouvriers (-2 %), plus élevée chez les E.T.A.M. (-7 %) et très forte chez les cadres (-26 %). L'écart de rémunération entre les cadres des petits et des moyens et grands

---

(1) - Les gains présentés ici recouvrent la même notion dans les deux enquêtes, à savoir: gains bruts, primes mensuelles incluses, autres primes ou primes à caractère de remboursement de frais exclues. Les gains des travailleurs à temps partiel sont intégrés au prorata de leur durée de travail. En revanche, l'exclusion des chefs d'entreprise et des cadres dirigeants n'a pas de raison d'être dans une petite unité et ceux-ci sont donc intégrés parmi les cadres.

Source pour les établissements de plus de 10 salariés:

-Enquête ACEMO salaires d'octobre 1994 pour la durée.

-Enquête ACEMO gains d'octobre 1994 pour les gains.

Ministère du Travail,
du Dialogue Social et de la Participation

Tableau 1
Gain moyen par sexe et catégorie professionnelle dans les petits établissements, en octobre 1994

En Francs

Catégories	Hommes	Femmes	Ensemble
Ouvriers ..	8 362	7 342	8 220
Employés .	8 957	8 321	8 514
Agents de maîtrise	12 001	11 124	11 631
Cadres	18 619	15 358	17 721
Ensemble	**11 358**	**9 356**	**10 517**

Source : MTDSP-DARES, enquête ACEMO auprès des petits établissements.

Tableau 2
Gain moyen par catégorie professionnelle et par taille d'établissement, en octobre 1994

En Francs

Catégories	1 à 10 salariés	11 à 49 salariés	50 à 199 salariés	200 à 499 salariés	500 salariés et plus	Plus de 10 salariés
Ouvriers	8 220	8 170	8 102	8 610	9 483	8 410
Employés	8 514	8 929	8 888	9 168	9 948	9 090
Agents de maîtrise ..	11 631	11 928	12 218	12 707	13 368	12 486
Cadres	17 721	21 805	22 195	22 864	22 803	22 286
Ensemble ...	**10 517**	**10 726**	**10 787**	**11 458**	**12 685**	**11 174**

Sources : MTDSP-DARES,enquête ACEMO auprès des petits établissements et enquête ACEMO «gains des salariés».

établissements s'est d'ailleurs creusé en un an, puisqu'il n'était que de - 21 % en octobre 1993.

Dans l'ensemble, l'éventail des gains reste plus resserré dans les petits établissements, les cadres y gagnant en moyenne 2,2 fois plus que les ouvriers, contre 2,7 fois plus dans les établissements de taille supérieure.

Plus les établissements sont importants, plus les salaires sont élevés (tableau 2). Cet effet n'est pas identique selon que l'on considère les salariés d'encadrement ou d'exécution. Les ouvriers et les employés des petites et des moyennes unités ont des niveaux moyens de rémunération très voisins et la césure est surtout perceptible au-delà du seuil des 200 salariés. Pour les cadres, en revanche, la barrière se situe bien entre les petits établissements et les autres. Il est certain que la notion de cadre ne recouvre pas la même réalité dans une grande entreprise et dans une petite unité.

Les plus bas salaires se rencontrent chez les ouvriers des secteurs fortement utilisateurs de main-d'oeuvre non qualifiée et à forte prédominance féminine (textile, habillement et cuir, pharmacie-parfumerie et entretien, santé). A l'inverse, les plus hauts salaires sont versés aux cadres des activités financières, des services aux entreprises, du commerce de gros et de la chimie (tableau 3).

Les employés sont, en moyenne, moins bien payés que les ouvriers

ENQUÊTE ACEMO AUPRÈS DES PETITS ÉTABLISSEMENTS ET EFFET DE STRUCTURE

L'enquête annuelle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre dans les petits établissements a été réalisée pour la première fois en octobre 1989. Elle remplace l'enquête ACEMO artisanat qui existait depuis octobre 1981. Comme toutes les enquêtes ACEMO, il s'agit d'une enquête effectuée par voie postale auprès des établissements. Elle est exploitée et publiée en N.A.F. depuis l'année dernière.

L'échantillon comporte 80 000 établissements employant entre 1 et 10 salariés tirés dans le fichier SIRENE. Les activités retenues sont celles du champ ACEMO. Le taux de sondage est ainsi de 1/12 environ. Le taux de renouvellement de l'échantillon est très important d'une année sur l'autre (plus de 30 %). Les évolutions de gains qui pourraient être déduites de la comparaison de deux enquêtes successives sont donc à considérer avec prudence.

Le gain mensuel moyen qui en est tiré est une notion composite: elle fait la moyenne des gains des personnes présentes au moment de l'enquête. La comparaison des gains moyens entre deux catégories d'établissements ou entre deux dates traduit à la fois l'écart des rémunérations individuelles pour chaque poste de travail comparable et l'écart dû à une structure différente de ces postes : ce deuxième effet est ce qu'on appelle « l'effet de structure ». Par exemple, entre deux dates, le remplacement d'actifs âgés par des jeunes débutants contribue à faire baisser le gain moyen.

L'effet de structure explique une bonne part de l'écart de gain moyen constaté entre hommes et femmes. Si cet écart est plus faible dans les petits établissements, c'est en grande partie parce que les employés (à forte majorité féminine) y sont deux fois plus nombreux. Il n'en demeure pas moins que pour les catégories à prédominance masculine (cadres et ouvriers), l'écart des gains entre les hommes et les femmes y demeure plus faible.

De même, le salaire moyen de l'ensemble des salariés d'un secteur industriel pourra être très sensiblement inférieur à celui des salariés d'un secteur du tertiaire alors que les salaires moyens par catégorie de ces deux secteurs seront très proches. L'importance de cet écart sera, dans ce cas, avant tout le reflet de la plus grande prépondérance des ouvriers parmi les salariés du secteur secondaire.

Tableau 3

Gain mensuel moyen en octobre 1994, par catégorie professionnelle et par activité économique dans les petits établissements

En Francs

Activités économiques (N.E.S. 16 N.E.S. 36)	Ouvriers	Employés	Agents de maîtrise, techniciens	Cadres *(1)*	Ensemble
EB: Industries agricoles et alimentaires (B0)	8 225	7 134	11 929	14 442	8 272
EC: Industries des biens de consommation (C1 à C4)	8 305	8 838	12 267	17 084	10 558
C1: Habillement, cuir	7 268	8 455	11 873	15 273	9 244
C2: Edition, imprimerie, reproduction	9 218	9 101	12 373	18 684	11 777
C4: Industries des équipements du foyer	8 165	8 605	11 910	13 947	9 425
ED: Industrie automobile (D0)	8 310	7 977	11 423	16 559	9 908
EE: Industries des biens d'équipement (E1 à E3)	8 790	8 928	11 504	17 411	10 807
E1: Construction navale, aéronautique et ferroviaire	8 770	8 808	11 516	14 649	10 313
E2: Industries des équipements mécaniques	8 789	8 818	11 642	17 117	10 549
E3: Industries des équipements électriques et électroniques	8 795	9 131	11 329	18 365	11 538
EF: Industries des biens intermédiaires (F1 à F6)	8 182	8 783	12 349	16 994	10 151
F1: Industries des produits minéraux	8 277	8 718	12 283	15 211	9 611
F2: Industrie textile	7 228	8 461	12 509	17 872	9 849
F3: Industries du bois et du papier	7 715	8 580	11 532	15 092	9 138
F4: Chimie, caoutchouc, plastiques	7 937	8 861	12 421	19 176	11 141
F5: Métallurgie et transformation des métaux	8 785	8 745	13 128	17 442	10 671
F6: Industries des composants électriques et électroniques	7 887	9 848	11 737	17 388	10 739
EH: Construction (H0)	8 216	8 171	11 604	14 748	9 029
EJ: Commerce (J1 à J3)	8 237	8 298	11 502	16 559	10 462
J1: Commerce et réparations automobiles	8 356	8 078	11 382	14 610	9 526
J2: Commerce de gros	8 295	8 948	12 135	19 864	12 506
J3: Commerce de détail, réparations	8 052	8 063	10 672	14 445	9 595
EK: Transports (K0) n. c. SNCF	8 627	8 511	11 769	16 003	10 153
EL: Activités financières (L0)	8 610	9 206	11 340	24 542	14 393
EM: Activités immobilières (M0)	8 217	8 892	11 940	18 411	11 982
EN: Services aux entreprises (N1 à N4)	8 152	9 146	11 681	21 051	12 864
N2: Conseils et assistance	8 515	9 389	11 670	21 644	13 684
N3: Services opérationnels	8 027	8 496	11 807	18 457	10 544
N4: Recherche et développement	7 816	8 917	10 835	17 612	12 353
EP: Services aux particuliers (P1 à P3)	7 677	8 148	11 636	12 802	8 694
P1: Hôtels et restaurants	7 922	8 141	11 898	12 039	8 624
EQ: Education, santé (Q1+Q2)	7 475	8 329	11 631	16 601	9 297
Q2: Santé	7 433	8 294	10 965	17 281	8 796
Regroupements spéciaux					
Industries de transformation, n. c. la construction (EB à EG)	8 380	8 123	11 998	16 810	9 913
Industries de transformation, y c. la const. (EB à EH)	8 286	8 133	11 857	16 052	9 495
Tertiaire (commerces, transports, services) (EJ à EN, EP à ER)	8 134	8 561	11 586	18 099	10 893
dont: Ensemble des services (EL à EN, EP à ER)	*7 849*	*8 720*	*11 610*	*19 461*	*11 260*
Ensemble (secteurs non agricoles : EB à EH, EJ à EN, EP à ER)	**8 220**	**8 514**	**11 631**	**17 721**	**10 517**

(1) - Y compris les chefs d'entreprise salariés.

Source : MTDSP-DARES, enquête ACEMO auprès des petits établissements.

dans le secteur secondaire, les ouvriers moins biens payés que les employés dans le tertiaire. Globalement, les salaires moyens dans le tertiaire sont supérieurs de 1 000 francs à ceux de l'industrie (10 893 francs contre 9 913 francs). Cet écart est le résultat à la fois d'une supériorité réelle des salaires des «cols blancs» et des effets de structure (voir encadré).

Le gain horaire moyen des ouvriers était de 47,34 francs. A l'époque, le SMIC s'élevait à 35,56 francs (tableau 4)(2).

Tableau 4
Gain horaire moyen des ouvriers dans les petits établissements, en octobre 1994

En francs

Catégories	Hommes	Femmes	Ensemble
Ouvriers non qualifiés	42,69	42,28	42,51
Ouvriers qualifiés	50,15	45,84	49,65
Ensemble des ouvriers	**48,42**	**43,54**	**47,34**

Source : MTDSP-DARES, enquête ACEMO auprès des petits établissements.

Une durée de travail de 39,5 heures

La durée hebdomadaire effective du travail est en moyenne de 39,52 heures dans les petits établissements contre 38,97 heures dans les établissements de plus de 10 salariés (tableau 5). La durée du travail a peu varié en un an dans les petits établissements comme dans les grands.

Les ouvriers travaillent environ 20 minutes de plus que les autres salariés (39,78 heures contre 39,41).

Philippe COMBAULT.

Tableau 5
Durée hebdomadaire effective du travail des salariés en octobre 1994

En heures

Activités	Etablissements de 10 salariés et moins			Etablissements de plus de 10 salariés		
	Ouvriers	Non ouvriers	Salariés	Ouvriers	Non ouvriers	Salariés
Industries de transformation (n.c. la construction)	39,56	39,24	39,41	38,70	38,59	38,66
Industries de transformation (y.c. la construction)	39,66	39,29	39,54	38,84	38,69	38,79
Tertiaire	39,94	39,42	39,51	39,56	38,96	39,14
Ensemble	**39,78**	**39,41**	**39,52**	**39,08**	**38,86**	**38,97**

Source: MTDSP-DARES, enquête ACEMO auprès des petits établissements et enquête ACEMO «salaires».

(2) - Le gain horaire correspond au gain mensuel rapporté à la durée rémunérée.

Premières Informations - ISSN 0298-430 X • Directeur de la publication : Claude Seibel • Rédaction : Direction de l'Animation, de la Recherche, des Études et des Statistiques : 20 bis, rue d'Estrées - 75700 Paris 07 SP • Fax 16 (1) 40.56.50.37

Tarifs et conditions d'abonnement : Premières Informations + Premières Synthèses (80 numéros par an) : abonnement France 600 F, Europe 685 F, autres pays 915 F • ***La Documentation française*** : 124, rue Henri Barbusse - 93308 Aubervilliers Cedex • Téléphone : (1) 48.39.56.00 - Télécopie : (1) 48.39.56.01